



académie
Limoges

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Vienne
éducation
nationale

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Séance du 19 mai 2020

Ordre du jour :

CHSCTD spécial « Actualité ».

Étaient présents :

Représentants de l'administration :

Madame Jacqueline ORLAY, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale
Madame Corinne GRIZON, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Représentants du personnel :

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)
Monsieur Pascal LAVIGERIE, FSU
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU
Madame Valérie JACOBEE, FSU
Madame Stéphanie RIVOAL, UNSA
Madame Karine BESSE-MARCILLAUD, UNSA
Madame Viviane FLEYTOU, UNSA

En qualité d'experts :

Monsieur Jean-Marc GAUTHIER, IEN adjoint à l'IA-DASEN, DSDEN de la Haute-Vienne
Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne
Monsieur Matthieu MAURANGE, conseiller de prévention départemental, DSDEN de la Haute-Vienne
Madame Françoise CONCHARD-PLESSIS, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges

La séance est ouverte à 14h00.

Elle se déroule par visioconférence.

Le plan départemental de reprise pour le 1^{er} degré :

- Présentation du plan départemental de reprise pour le 1^{er} degré.
- Plan destiné à rassurer les équipes d'écoles. Il ne remet pas en cause ce qui a été mis en place sur le terrain.
- Seule remarque : sa diffusion un peu tardive. En l'absence de cadre clair au départ, les équipes ont dépensé beaucoup d'énergie pour préparer le retour à l'école, y compris pendant les vacances et les week-ends.
- Il rappelle la primauté du cadre sanitaire.

La gestion de la période postérieure au 2 juin :

- La question qui se pose maintenant est celle de l'après 2 juin. Il a été demandé aux parents de s'engager sur la présence de leurs enfants à l'école jusqu'à cette date.
- La fin du chômage partiel étant fixée au 2 juin, la définition des enfants « prioritaires » devant être accueillie élargie, on peut s'attendre à un nouvel afflux des élèves vers les écoles. Les familles pourraient faire pression. Toutefois, le protocole sanitaire prévaut toujours. Pour les directeurs, il pourra être difficile de refuser les demandes des parents ;
- Face à l'augmentation des demandes de parents, il faudra peut-être ajuster les modalités d'accueil, toujours dans le strict respect du protocole et de la capacité d'accueil. Les équipes auront l'aide et le soutien des inspecteurs.
- L'accroissement des demandes d'accueil pourrait rendre nécessaire de tout réorganiser. Un temps de préparation est demandé pour ceux qui en auraient besoin.

M Gauthier précise qu'il n'appartient pas à Madame l'inspectrice d'académie de banaliser un jour de classe afin de préparer le passage de mai à juin. La demande sera transmise au niveau académique. En tout état de cause, les enfants des parents ayants droit restent accueillis, même les jours de prérentrée.

La situation des écoles :

- 9 écoles, réparties sur 8 communes, n'ont pas rouvert. (fermeture sur décision des maires) . 26 classes et 483 élèves concernés.
- 10% des enseignants travaillent en distanciel.
- Entre 20 et 25% des élèves sont accueillis chaque jour.
- 25 personnels sont ASA pour garde d'enfants.
- 150 personnels considérés comme vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable travaillent en distanciel.
- Aucun retour de test positif au COVID 19 à ce jour.

La conduite à tenir en cas de suspicion de COVID :

- Appliquer le protocole : isoler l'enfant, lui mettre un masque.
- Contacter le médecin de secteur, qui contactera le médecin traitant.
- Il n'appartient pas au directeur de rechercher les cas-contacts ; cela relève de l'ARS.
- Une affiche reprenant les procédures, la chronologie, les numéros de téléphone utiles, serait utile aux écoles.

Les masques pour les écoles :

- Livraison de 60 000 masques pour les enseignants du 1^{er} degré.
- Première livraison : masques avec élastiques.
- Deuxième livraison : masques avec liens (plus difficiles à utiliser selon certains personnels).

- Livraison suffisante pour couvrir les besoins jusqu'au 5 juin (17 jours de fonctionnement).
- Les masques sont livrés à la DSDEN ; puis travail de colisage.
- Livraison des masques : les directeurs de Limoges sont invités à venir les retirer à la DSDEN ; hors Limoges, les masques sont livrés dans les écoles, qui parfois servent de « point-relais » pour d'autres écoles. Une livraison directe des masques dans chaque école du département, sans passage par la DSDEN, serait plus pertinente.

Les masques pour les établissements du 2d degré :

- Les masques sont arrivés déconditionnés.
- Les notices ne correspondent pas aux masques livrés.
- Plusieurs interrogations : origine de ces masques ? conformité ?
- Absence de barrettes nasales, problème de maintien.

Dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme :

- Dispositif prévu par la circulaire du 4 mai 2020.
- Dispositif financé par l'Etat.
- Dispositif permettant d'accueillir les élèves qui ne pourraient pas être accueillis en classe (capacité d'accueil atteinte au regard du protocole sanitaire).
- Accueil sur le temps scolaire.
- Accueil de groupes de 15 élèves au maximum.
- Accueil qualitatif, qui va au-delà de la simple garderie. Activités sportives et culturelles proposées.
- Accueil assuré par des intervenants diplômés, titulaires de cartes professionnelles.
- En amont, signature d'une convention entre la DSDEN et la collectivité territoriale.
- Dispositifs coordonnés par le GAD (Groupe d'Appui Départemental), en lien avec le CDOS, l'UNSS, et l'USEP.
- Recensement des personnes pouvant intervenir actuellement en cours. Des comités sportifs ont déjà fait savoir qu'ils n'interviendraient pas (pratique de leur sport impossible au regard du protocole). Les éducateurs territoriaux pour les activités physiques et sportives (ETAPS) peuvent intervenir dans le cadre de ces dispositifs.
- Les représentants u personnel souligne le risque de voir certaines activités (le sport par exemple) sortir des disciplines scolaires ? Pour M Gauthier, la situation est claire : à l'école, est dispensé un enseignement des activités éducatives et sportives, à l'extérieur de l'école, on pratique un sport.
- Risque d'inégalités territoriales ? La méthode utilisée : recensement des besoins d'abord, puis rapprochement des moyens disponibles, devrait limiter ce risque.

La gestion des élèves à comportement perturbateur :

Ces élèves peuvent ne pas respecter les gestes barrières, distanciation sociale notamment. Que faire face à une telle situation ?

Dans un premier temps, il faut essayer de faire comprendre à l'enfant ce qu'il faut faire. Dans un second temps, il convient d'évoquer le problème avec les parents. Si ces actions n'aboutissent pas, prendre l'attache de l'inspecteur, qui mobilisera le pôle ressources.

Le protocole de reprise d'activité de la DSDEN 87 :

Madame GRIZON présente ce protocole, proche de celui du rectorat. Un courrier a été adressé à l'ensemble des personnels de la DSDEN. Les locaux ont été nettoyés, désinfectés, avant la reprise du 11 mai. La DSDEN est toujours fermée au public.

Monsieur VILLACAMPA se félicite du fonctionnement du CHSCT de la Haute-Vienne.
Madame l'inspectrice d'académie partage cette satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire du comité



Nicolas VILLACAMPA

L'inspectrice d'académie



Jacqueline ORLAY